

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS MAJE

ARTICLE 1. COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR ET DATES DE L'OPÉRATION

La société VENTE-PRIVEE.COM, S.A au capital de 670 590,77 euros, enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 434317293, dont le siège social est situé au 249, avenue du Président Wilson à LA PLAINE SAINT-DENIS (93210), ci-après dénommée « VENTE-PRIVEE.COM », et la société MAJE, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, immatriculée au RCS 382 544 310, dont le siège est 2 rue de Marengo 75001 Paris France, organisent du **27/10/2020 à 07h00 au 30/10/2020 à 06h00** (date et heure françaises de connexion faisant foi) un jeu gratuit sans obligation d'achat, ci-après désigné le « Jeu », dont les gagnants seront déterminés dans les conditions définies ci-après.

Le Jeu sera accessible uniquement sur le site Internet et l'application Veepee (ci-après désigné « le Site »).

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est réservé à toute personne physique majeure, membre de VENTE-PRIVEE.COM, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion :

- Des membres du personnel de VENTE-PRIVEE.COM ;
- Des membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Il n'est autorisé qu'une (1) seule participation par personne [même nom, même prénom, même adresse électronique, même adresse IP (Internet Protocol)] pendant toute la durée du Jeu.

Si un participant ne répond pas correctement à l'ensemble des conditions de participation, sa participation ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 3. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La seule participation au Jeu implique l'acceptation, par le participant, de l'intégralité du présent règlement. Toute réclamation relative au règlement du Jeu pourra être faite par écrit à VENTE-PRIVEE.COM à l'adresse suivante : moderateur_blog@VENTE-PRIVEE.COM, uniquement pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Afin de participer au Jeu, chaque participant doit impérativement :

- Se rendre sur le Site et se connecter à son compte ou s'inscrire ;
- Cliquer sur le bandeau d'opération MAJE situé sur la page d'accueil et dans l'onglet « Mode » ;
- Une fois sur la page dédiée à l'opération MAJE, cliquer sur le bouton « Je participe » pour accéder au Jeu ;
- Remplir le formulaire et les champs obligatoires (nom, prénom, adresse email) puis valider sa participation en cliquant sur le bouton « Je participe » ;

Les participants qui auront rempli les champs obligatoires et validé le formulaire seront sélectionnés pour participer au tirage au sort final.

VENTE-PRIVEE.COM se réserve la faculté à tout moment de procéder à toutes les vérifications qui s'imposeraient au contrôle de validité des participations au Jeu.

Les participations au Jeu seront annulées si elles sont erronées, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante, frauduleuse au présent règlement. Toute participation devra être loyale.

ARTICLE 5. DÉSIGNATION ET INFORMATION DES GAGNANTS

A l'issue du Jeu et après avoir vérifié l'éligibilité des participants et le respect du présent règlement, un tirage au sort sera effectué parmi tous les participants pour désigner trois (3) gagnants, par Maître Philippe BOURGEAC, Huissier de justice à Paris (75017), ou l'un de ses associés en cas d'indisponibilité, au plus tard le 06/11/2020.

Maître Philippe BOURGEAC ou l'un de ses associés informera VEEPEE et MAJE des 3 gagnants tirés au sort par email. Les gagnants seront ensuite personnellement avertis par MAJE par e-mail au plus tard, le 06/12/2020.

ARTICLE 6. LOTS

Le premier participant tiré au sort se verra attribuer le lot suivant :

- Une « Robe longue imprimée brodée de sequins » d'une valeur commerciale unitaire de 425€.

Le deuxième participant tiré au sort se verra attribuer le lot suivant :

- Un « Sac M en cuir embossé Croco » de couleur cognac d'une valeur commerciale unitaire de 245€.

Le troisième participant tiré au sort se verra attribuer le lot suivant :

- Une séance de shopping personnalisée d'une durée de 2 heures accompagnée d'un chèque cadeau de 500€ . La date et le lieu de cette séance seront définis entre le gagnant et MAJE, étant précisé que cette séance ne pourra avoir lieu que dans les boutiques MAJE (hors affiliés, grands magasins et outlets).

Ces lots sont strictement nominatifs et, à ce titre, ne seront ni cessibles, ni échangeables et non remboursables. Si les gagnants ne voulaient ou ne pouvaient prendre possession des lots, ils n'auraient droit à aucune compensation.

En aucun cas, les lots ne pourront être repris ou échangés contre leur équivalent en espèces ou sous toute autre forme.

MAJE se réserve la possibilité de substituer à tout moment le lot proposé par d'autres lots d'une valeur équivalente.

ARTICLE 7. MISE À DISPOSITION DES LOTS

Aux seules fins de la mise à disposition des lots, VENTE-PRIVEE.COM transmettra temporairement à la société MAJE les données personnelles (nom, prénom et adresse mail)

des gagnants. Les gagnants seront contactés par la société MAJE par email à l'adresse préalablement communiquée à VENTE-PRIVEE.COM dans le formulaire de participation au Jeu, au plus tard le 06/12/2020.

Dans un délai d'un mois maximum après la date du tirage au sort, MAJE contactera les gagnants par email. Les modalités de mise à disposition de la Robe et du Sac seront à déterminer entre les gagnants et la société MAJE. Il pourra être convenu que ces lots soient envoyés par la poste ou retirés par le gagnant directement en boutique.

Les modalités précises de la séance de shopping personnalisé seront également convenues entre le gagnant et la société MAJE une fois le gagnant désigné, étant rappelé que la durée de la séance est de 2 heures et qu'elle ne pourra avoir lieu que dans les boutiques MAJE (hors affiliés, grands magasins et outlets).

Le gagnant doit veiller à l'exactitude de ses coordonnées. Il est expressément précisé que VENTE-PRIVEE.COM ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non-attribution du lot, suite à la communication de coordonnées invalides ou erronées. En cas de changement de coordonnées, il appartient au gagnant de communiquer ses nouvelles coordonnées sans délai à la société VENTE-PRIVEE.COM, afin que MAJE puisse procéder à l'attribution de son lot.

Les lots qui ne peuvent pas être attribués par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées électroniques ou postales d'un gagnant, d'une modification de ses coordonnées, seront attribués à un des dix (10) suppléants tirés au sort. A défaut, si le lot n'a pas été réclamé, il sera conservé pendant une durée de six (6) mois par MAJE et sera ensuite distribué à une œuvre de bienfaisance reconnue de son choix.

Il est entendu que si MAJE se trouve dans l'impossibilité d'attribuer ou de livrer le lot pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie ou équivalent financier ne peut être réclamé par les gagnants. Aucune réclamation et/ou recours relatif à un lot ou à son attribution ne pourra être adressé à VENTE-PRIVEE.COM et à MAJE.

ARTICLE 8. DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a été déposé auprès de Maître Philippe BOURGEAC, Huissier de justice situé au 130 rue de Courcelles à Paris (75017), qui s'est assuré de sa régularité.

Le règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante :

VENTE-PRIVEE.COM
Jeu concours MAJE
MARKETING SERVICES
164 rue Ambroise Croizat
93200 Saint-Denis
FRANCE

Le timbre de la demande d'envoi du règlement pourra être remboursé par la société VENTE-PRIVEE.COM à tout participant, exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande accompagnant la demande du règlement du Jeu selon les modalités suivantes :

- le participant devra indiquer ses coordonnées complètes et envoyer sa demande avant le 06/12/2020 (cachet de La Poste faisant foi) ;
- le remboursement du timbre d'envoi se fera sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur en France pour les courriers de moins de 20g ;
- il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) ;

- toute demande de remboursement incomplète, raturée, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée après le 06/12/2020 (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée.

En dehors des demandes d'envoi du règlement, il ne sera répondu à aucune autre demande écrite ou téléphonique de renseignements concernant l'interprétation et/ou l'application du présent règlement.

ARTICLE 9. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Tout participant a la possibilité de se faire rembourser les frais de participation au Jeu par la société VENTE-PRIVEE.COM. Les frais de connexion seront remboursés exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande écrite effectuée par tout participant ayant participé au Jeu dans les conditions indiquées ci-dessous, de même que les frais d'affranchissement de cette demande.

La demande devra être faite sur papier libre et envoyée par courrier postal au plus tard dans les trente (30) jours suivant la date de fin du Jeu, le cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**VENTE-PRIVEE.COM
JEU CONCOURS MAJE
MARKETING SERVICES
164 rue Ambroise Croizat
93200 Saint-Denis
FRANCE**

Elle comprendra impérativement :

- Le nom, le prénom, l'adresse postale et l'adresse électronique du participant ;
- Une photocopie de sa carte d'identité ;
- La date et l'heure de sa participation ;
- Dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Il est expressément précisé qu'aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Le participant en ayant effectué la demande dans les conditions telles que définies au présent article sera remboursé d'une somme forfaitaire de : 0,12 euros par minute dans la limite des 5 minutes de connexion soit de 0,60 euros. Les frais de connexion et d'affranchissement pour cette demande seront remboursés dans les trente (30) jours suivant la réception de la demande, sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur en France et en Europe.

Toutefois, tout accès au Jeu effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter à l'adresse du Jeu et de participer au Jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique. Un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir, que s'il y a eu un débours réel de la part du participant sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie.

ARTICLE 10. DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre du Jeu, VENTE-PRIVEE.COM, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles du participant, à savoir ses nom, prénom, et adresse e-mail (ci-après dénommées ensemble, les « Données Personnelles »).

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le participant, VENTE-PRIVEE.COM aura accès aux coordonnées personnelles du participant.

Nonobstant ce qui précède, si et seulement si le participant a coché la case prévue à cet effet dans le formulaire de participation du Jeu, VENTE-PRIVEE.COM pourra également transférer ses Données Personnelles (nom, prénom, adresse email) à la société MAJE de manière sécurisée, qui les traitera alors en qualité de responsable de traitement, aux seules fins que cette dernière lui envoie des sollicitations commerciales relatives à ses offres.

Conformément à sa politique de confidentialité (<http://fr.venteprivee.com/vp4/Help/PrivacyPolicy.aspx?cypher=Rxlkx3FTrWaKsglwmUm6eQ%3D%3D>), VENTE-PRIVEE.COM pourra communiquer les données personnelles :

- Des gagnants : à la société MAJE aux seules fins que les gagnants puissent bénéficier de leur dotation.
- De chaque participant : aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 telle que modifiée en 2018 et le Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, le participant peut à tout moment exercer son droit d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et de suppression des Données Personnelles le concernant en adressant sa demande (en indiquant son adresse de courrier électronique, ses nom, prénom, et adresse postale) :

- par courrier électronique à l'adresse suivante: modifications@VENTE-PRIVEE.COM;
- par courrier postal à l'adresse suivante : VENTE-PRIVEE.COM – Service Relations Membres – 5 bis, rue Francis de Pressensé – 93457 LA PLAINE SAINT-DENIS.

Pour toute information complémentaire relative aux traitements des données personnelles des membres de VENTE-PRIVEE.COM, le participant est invité à se référer à la politique de confidentialité de VENTE-PRIVEE.COM disponible à l'adresse suivante : https://secure.fr.VENTE-PRIVEE.COM/registration/PrivacyPolicy?CountryCode=FR#pp_cookies.

ARTICLE 11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est expressément précisé que tous les éléments qui constituent les éléments du Jeu, et notamment les marques, les logos, les graphiques, les dessins, les photographies, les animations et les textes, les descriptifs du Jeu, et tout autre élément, qu'il soit visuel et/ou sonore (ci-après dénommés les « **Contenus** »), auxquels le participant est susceptible d'avoir accès dans le cadre du Jeu, sont protégés par la législation relative à la propriété intellectuelle actuellement en vigueur en France, et ce pour le monde entier. VENTE-PRIVEE.COM est titulaire ou licencié de l'intégralité des droits afférents à ces Contenus.

A ce titre et conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation des Contenus pour un usage strictement privé au sens dudit Code et tel que prévu au présent règlement, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la Propriété Intellectuelle, est autorisée.

Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la propriété intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite de VENTE-PRIVEE.COM.

ARTICLE 12. RESPONSABILITÉ

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence VENTE-PRIVEE.COM ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du Jeu ;
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système du participant.

Il est précisé qu'il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

ARTICLE 13. CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de VENTE-PRIVEE.COM ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devrait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période du Jeu et de reporter toute date annoncée.

En cas de litige ou de contestation, les participants ou gagnants peuvent adresser leurs demandes à moderateur_blog@VENTE-PRIVEE.COM dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification par VENTE-PRIVEE.COM de la modification, l'annulation ou le report du Jeu.

VENTE-PRIVEE.COM se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque qui aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

ARTICLE 14. LITIGE ET DROIT APPLICABLE

Le Jeu étant organisé par une société française, celui-ci est soumis à la loi française, en vertu de la législation actuellement en vigueur.

Les dispositions du présent règlement seront exécutées et interprétées conformément au droit français. Tout différend qui pourrait naître à l'occasion de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution sera soumis aux Tribunaux de Paris, auxquels il est fait expressément attribution exclusive de compétence.